



1^{er} Mai 2012

commission animation

FOIRE A LA BROCANTE

PARTICULIERS de la commune des Molières
et de Boullay les Trous

L'emplacement est de 6m²

Nouveauté: 25 emplacements avec véhicule
sont disponibles

(Conditions au verso)

INSCRIVEZ VOUS ...

**samedi 31 mars & 14 avril de 9h00 à
12h00**

**mercredi 4 & 11 avril de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00**

Mairie tel 01 60 12 07 99

COMMISSION ANIMATION DES MOLIÈRES



FOIRE A LA BROCANTE 1^{er} MAI 2012

La foire à la brocante du 1^{er} Mai accueille les commerçants professionnels, ainsi que les habitants des Molières et de Boullay les Trous qui pourront à nouveau profiter de l'occasion pour vider leur cave et leur grenier (uniquement des affaires usagées - pas de neuf ni d'artisanat).

Droit de place ; 6 € l'emplacement
ou 15,00 € avec véhicule : emplacements limités à 25 * voir conditions (1)

Dans les deux cas, la surface d'exposition est limitée à **6m²**

Mise à disposition de 4 zones réaménagées pour les particuliers :

- place de l'Eglise (**8 emplacements avec véhicule**)
- parking de la grande Rue et cour des logements sociaux (**17 emplacements avec véhicule**)
- une partie de la grande Rue & la rue des Lilas

Nous avons réservé aux professionnels une partie de la grande Rue, devenue piétonne pour la circonstance.

Nous rappelons toutefois que tous les objets non vendus devront obligatoirement être retirés de l'emplacement réservé par vos soins **dès 18 heures ***

Compte tenu des réglementations en vigueur, **il vous sera remis le jour de votre inscription une attestation sur l'honneur à compléter par vos soins et à signer justifiant que vous ne faites pas plus de deux brocantes par année.**

Inscriptions UNIQUEMENT les :

- **mercredi 4 & 11 avril de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **samedi 31 mars & 14 avril de 9h00 à 12h00**

Nous vous demandons de bien vouloir vous présenter en mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ainsi que les noms, prénoms et pièces d'identité des personnes présentes sur le stand le jour du 1er mai.

***(1) conditions particulières pour emplacement véhicule.**

Pour l'inscription avec véhicule vous devrez apporter impérativement

Carte grise – attestation d'assurance

Attention l'installation devra se faire le matin entre 6 et 7 h

***et la sortie sera autorisée qu'à partir de 19h00 le soir**

Il vous sera remis un bulletin d'inscription & un ticket justifiant votre paiement qui vous permettra l'accès à votre emplacement.

La restauration et la buvette seront assurées sur place par le comité d'organisation de la Commune et la caisse des écoles installées place des Lilas.